

PV du Conseil Municipal **Du Mardi 9 Avril 2019 à 20 h 30**

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
ESTADIEU Thibault	X		
MIALET Jean-Christophe		X	
GUILLOT Marie-Hélène	X		
GAVALDA Roland	X		MIALET Jean-Christophe
MARTINEZ Marylin	X		
COMBES Pierre	X		
COUFFIGNAL Bernadette	X		
GOS Claude	X		
AZAIS Bérengère		X	
CROS Francis		X	
BARTHEZ Christine		X	
SENEGAS Didier	X		CROS Francis
BISPO Valentin	X		

Nombre de conseillers En exercice : 13 (Quorum :7)
Présents : 9
Procurations : 2

- désignation secrétaire de séance : Pierre COMBES

Information au Conseil Municipal de la démission d'Isabelle Barthez.

Mise en place de la procédure de remplacement conformément au CGCT pour les communes de + 1 000 Habitants. (Information à Mme Nottet Nadine, nous sommes dans l'attente de sa réponse)

Finances

1- Vote taux des 3 taxes

			Bases		Produit attendu	
* TH	→	5,89 %	→	2.725.000	→	160 503 €
* TFB	→	11,64 %	→	2.889.000	→	336 280 €
* TFNB	→	112,35 %	→	73 500	→	82 577 €
Produit fiscal attendu						579 360 €

Les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière

Vote : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

Thibault ESTADIEU : les taux des 3 taxes restent inchangés.

Didier SENEGAS : on est une commune où le foncier non bâti est le plus fort. Je regrette que Pierre COMBES n'ait rien fait ces 5 dernières années.

Pierre COMBES : je tiens à te préciser que ce n'est pas le taux mais les bases qui sont trop hautes dues à la revalorisation de 1975, les taux n'ont jamais changés.

2- Vote tarifs facturation Eau et Assainissement 2019

Eau :

Abonnement par compteur:	25 €
Redevance /m3 :	1.250 €/m3
Taxe Adour Garonne /m3 :	0.330 €/m3

Assainissement :

Abonnement par compteur:	25 €
Redevance /m3 :	
Tranche 1 (0-150m3) :	0.890 €/m3
Tranche 2 (+150m3) :	1.000 €/m3
Taxe Adour Garonne :	0.25 €/m3

Vote : pour : 9 contre : 0 abstentions : 2

Thibault ESTADIEU : la seule augmentation sera l'abonnement avec une augmentation de 2 €. La communauté de communes a prévu un tarif assez proche du notre en revanche le prix de l'abonnement pourrait augmenter de 70 à 80 €. Nous sommes la commune la moins chère de la communauté de communes d'après les projections présentées.

Roland GAVALDA : il y aura un lissage des tarifs sur 10 ans.

3- Vote du BP (M14) commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- section de fonctionnement	→	3 303 861.22 €
- section d'investissement	→	1 760 111.33 €

Vote : pour : 9 contre : 2 abstentions : 0

4- Vote des Subventions : Voir détails

Subvention CPIE

Didier SENEGAS : je m'étonne de la forte baisse. C'est une mise à mort, est-ce une volonté de votre part ?

Thibault ESTADIEU : nous finançons les projets pour l'école.

Subvention RCPL

Thibault ESTADIEU : j'ai eu écho qu'il ne restait plus qu'un seul joueur de La Salvetat.

Valentin BISPO/Didier SENEGAS : oui il ne reste que Julien.

Thibault ESTADIEU : je ne souhaite pas remettre en cause le club mais donner une subvention de 7600 € pour un joueur il faudrait peut-être revoir cela avec les dirigeants.

Roland GAVALDA : quand le club joue à La Salvetat, cela attire beaucoup de monde, ils font un match sur deux.

Valentin BISPO : beaucoup de jeunes sont partis car le club a voulu monter au niveau au-dessus, il n'y a pas assez de jeunes.

Didier SENEGAS : ce financement pourrait se comprendre quand il y avait tous les joueurs à l'époque, c'était justifié maintenant moins.

Thibault ESTADIEU : surtout qu'à l'époque il y avait l'école de rugby à La Salvetat. Il ne s'agit pas de tout arrêter mais il faut marquer le coup. Rien ne nous empêchera de l'augmenter quand il y aura plus de jeunes salvetois. Report du vote à plus tard.

5- Vote du BP (M49) eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- section de fonctionnement	→	595 153.45 €
- section d'investissement	→	1 274 928.00 €

Vote : pour : 9

contre : 2

abstentions : 0

Personnel

6- Recrutement saison 2019

* plage Gua des Brasses ouverture du 1^{er} juillet au 30 août 2019
- 2 BNSSA

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

* Exposition ouverture du 1 juillet au 31 août 2019 (24h /semaine)
1 agent accueil

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

* ASVP du 17 juin au 31 août 2019

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

* ALSH ouverture du 1er juillet au 31 août 2019

- 1 BAFA

- 1 Animatrice

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

* Voirie goudronnage (du 1^{er} mai au 31 Oct.)

3 Agents polyvalents

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

Administration :

7- Information au Conseil sur le transfert des Compétences Eau et Assainissement à la Communauté des Communes

Thibault ESTADIEU : les grandes communes ne sont pas pressées de transférer la compétence eau et assainissement. Les plus petites semblent favorables majoritairement au transfert.

Roland GAVALDA : oui, sauf les communes qui ont leur budget eau et assainissement en déficit et qui abondent par leur budget principal, car ce sera des transferts de charges, elles demandent des délais pour réduire cette participation. Si on transfère en 2020, il y a des élections et ce n'est peut-être pas le choix des futurs élus.

Didier SENEGAS : ce sera pareil en 2026.

Thibault ESTADIEU : il n'est pas impossible que ce transfert soit assoupli, les élus ont fait pression auprès du gouvernement.

Roland GAVALDA : les communes peuvent décider également pour 2023.

Thibault ESTADIEU : on part pour un peu de souplesse, la communauté de communes n'est pas prête pour 2020, 2023 c'est une bonne solution.

Roland GAVALDA : la décision sera soumise au vote avant le 1^{er} juillet. Si on part sur un transfert en régie, il faudra embaucher 12 personnes équivalent temps plein et pour 2020 ce n'est pas possible. Il faudrait quand même que les communes continuent le service.

Didier SENEGAS : et pour les financements ce sera toujours pareil ?

Thibault ESTADIEU : pour Adour Garonne, les projets portés par la communauté de communes seront subventionnés et par exception sur des projets communaux. Il y aura de moins en moins de subventions pour les communes c'est un moyen de réduire les financements.

Didier SENEGAS : les petites communes ne pourront plus faire de travaux.

8- Aliénation et déplacement d'une partie du chemin rural : Ancien Chemin des Lattes

Mr le maire rappelle au conseil le projet de modification du tracé d'une partie du chemin rural désigné ci-dessus.

Sont concernées par ce projet les parcelles section AK 164-165-166-167-168-169 et B 112-133-131-113. En outre le tronçon du chemin n'est plus affecté à l'usage du public.

La Commune cédera à Mme AIZA Valérie et Mr ESTADIEU Thibault, les parcelles correspondant au chemin rural définies sur le plan ci-joint.

Mme AIZA Valérie et Mr ESTADIEU Thibault céderont à la Commune le chemin privé sur les parcelles section AK 164-165 et B 169-113 comme défini sur le plan ci-joint.

L'achat et la vente simultanés se feront à l'euro symbolique.

Mme AIZA Valérie et Mr ESTADIEU Thibault prendront en charge les frais de géomètre et de notaire correspondants.

Le Conseil avait autorisé Mr le Maire à procéder l'enquête publique.

Vu le rapport de l'enquêteur public Mr Bernard DELBOS, et son avis favorable à ce projet.

Mr le Maire demande au conseil municipal

De m'autoriser à signer ou de déléguer à un adjoint la signature de toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Thibault ESTADIEU ne prend pas part au vote

Vote : pour : 10

contre : 0

abstentions : 0

9- Vente HLM Rieucros

Mr le maire donne lecture du courrier d'Hérault Habitat propriétaire des logements de la résidence du Rieucros.

Mr le Maire demande au conseil municipal son accord pour la vente de ces logements en priorité aux locataires occupants.

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

Marie-Hélène GUILLOT et Maryline MARTINEZ : nous craignons que cela devienne des résidences secondaires.

Thibault ESTADIEU : la même chose a été faite au Gua de la Vergne et il n'y en a pas plus que ça.

10-Motion de Soutien à la Reprise du commerce La Gravella

Mr le Maire indique au conseil municipal que Mr Laurens Gilles souhaite reprendre la Droguerie Quincaillerie « La Gravella ».

Vu le contexte économique local, la reprise du commerce « La Gravella » est une nécessité pour notre commune car c'est le seul commerce présent sur notre territoire proposant des produits de droguerie, quincaillerie, grainèterie et articles en tous genres. La fermeture de cet établissement serait préjudiciable à la vie quotidienne de nos administrés.

Je vous propose de prendre une motion de soutien à la reprise du commerce « La Gravella »

Claude GOS ne prend pas part au vote

Vote : pour : 10

contre : 0

abstentions : 0

**11-Convention pluriannuelle 6 ans : Mr et Mme CABROL Aurélien et Dorothée
parcelle L 348**

Mr BERNARD ROUANET exploitait la parcelle L 348 au lieu-dit « SEME » d'une contenance de 5 ha 49a 40 ca. Dans le cadre de la cession définitive de ces terres au nouvel exploitant, Mr et Mme CABROL, il y a lieu d'établir une convention pluriannuelle avec le GAEC La Ferme de Besses.

Je vous demande donc l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'exploitation pour une durée de 6 années à compter du 1/5/2019 pour un montant de 170€ par an renouvelable automatiquement par période de 6 années.

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

12-Avenant n°2 convention pluriannuelle Mr JALADE Serge

Mr Jalade Serge souhaite un avenant à sa convention afin d'avancer son échéance au 31/1/2020 (prévue le 31/5/2020) sans reconduction, date à laquelle il fera valoir ses droit à la retraite.

Je vous demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention afin de fixer son échéance au 31/1/2020. Les autres articles resteront inchangés.

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 0

Divers :